

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JANVIER 2015

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre nouveau curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : paroisse.doyenne.hirsingue@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact désormais **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (s'adresser au Curé Doyen) ;
- s'acquitter des frais fixés par le Diocèse de STRASBOURG, soit actuellement 100 €, par chèque bancaire uniquement.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **5 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Thierry PETER (Tél. : 03.89.07.76.28) ou Mme Marie-Rose MENGIS (Tél. : 03.89.07.90.91).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personne à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
Mme Véronique REDERSTORFF – 03.89.25.82.13 (après-midi)
- Pastorale des Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Pastorale des Professions de Foi :
Mme Claire MUNCK – 03.89.40.15.94
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
Mme Marie-Jeanne HAUPERT – 03.89.40.53.66
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.01 au 31.01.2015) :

- Dimanche 11.01.2015 : 10 H 45 Messe
- vendredi 16.01.2015 : 18 H 00 Messe
- vendredi 30.01.2015 : 18 H 00 Messe

❑ Durant le mois de janvier 2015 sont invités à servir à l'Autel :

Le 11.01 Lisa LAEMLIN, Léa LOTH
à 10 H 45 Marie MUNCK et Téhani TAEA

2. Rappel du mode et de la fréquence des sonneries des cloches de l'église

Sonneries des dimanches (ou samedis soirs) et jours de fêtes :

Une sonnerie a lieu les samedis et veilles de fêtes à midi, à la place de l'angélus.

Pour les offices, sonnerie habituelle ½ h et ¼ h avant la messe. Les sonneries sont différentes pour le Temps Ordinaire, l'Avent et le Carême, le Temps Pascal et Noël ainsi que les autres solennités. Sonnerie habituelle pour l'élévation.

Sonnerie pour les offices de semaine (¼ h avant la messe) : différentes selon la période de l'année.

Mariages : sonnerie ¼ h avant l'office.

Baptêmes : sonnerie au moment du baptême.

Funérailles : sonnerie ½ h et ¼ h avant l'office, ainsi qu'à la sortie.

Sonnerie du glas : cloche 2 pour un homme, 3 pour une femme puis sonnerie commune.

Célébration pénitentielle : une sonnerie.

Le vendredi à 15 h : une sonnerie pour la commémoration de la mort du Christ.

Le 1^{er} novembre à 19 h, à la place de l'Angélus, sonnerie pour les fidèles défunts.

3. Après-midi récréatives – 3^{ème} âge

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention au Club House auront lieu les **lundis 05 et 19 janvier 2015** à partir de 14 heures.

Venez nombreux passer un agréable moment de détente, en cette triste période hivernale !

4. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les **samedi 10 et 24 janvier 2015 et le dimanche 25 janvier 2015**.

5. Calendrier des manifestations

A l'instar des années précédentes, un calendrier (non exhaustif !) des manifestations prévues en 2015 est joint au présent bulletin.

A cet égard, nous remercions les associations locales qui nous ont communiqué les dates de leurs manifestations et ont ainsi rendu possible la parution de ce calendrier dès le mois de janvier 2015.

6. Passage du Médiabus

A compter de 2015, le Médiabus passera désormais **chaque mois** à HIRTZBACH au lieu d'une fois tous les deux mois.

Il stationnera le **3^e vendredi du mois** devant la Mairie, de **10 h 30 à 12 h 00**, en l'occurrence le **vendredi 16 janvier 2015** (et ainsi de suite chaque mois, sauf en juillet et août).

7. Communiqué de la Musique Municipale de CARSPACH

La Musique Municipale de CARSPACH organise pour la 4^{ème} année consécutive à HIRTZBACH un repas suivi d'un après-midi dansant **dimanche 18 janvier 2015** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH (dès 11 h 30).

L'animation sera assurée par l'orchestre François BOY.

Menu :

Apéritif de bienvenue ;
La croustade de noix de Saint-Jacques ;
L'émincé de volaille au Porto et sa garniture ;
Le fromage ;
Le dessert, le café.

Prix par personne : 28 € (14 € jusqu'à 12 ans).

Inscription auprès de Pascale et Christophe KNECHT –
Tél. : 03.89.40.10.10, au plus tard pour le 10.01.2015.

8. 37^{ème} édition du Salon Régional Formation Emploi

Vous souhaitez trouver votre voie, décrocher un emploi, créer votre entreprise ou encore rebondir professionnellement ? Faites partie des 20 000 visiteurs qui se rendent chaque année au Salon Régional Formation Emploi !

En janvier prochain, près de 300 exposants seront à votre disposition pour vous aider à donner forme à vos projets.

Rendez-vous les **23 et 24 janvier 2015** au Parc des Expositions de COLMAR !

Ce salon est ouvert à tous (demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, étudiants, lycéens ou encore créateurs d'entreprise) et offre la possibilité de découvrir les différents métiers et filières de formation, d'entrer en contact avec les entreprises qui recrutent, de participer à des ateliers, d'assister à des conférences... et ce, dans un même lieu et au même moment.

Entrée libre de 9 h à 18 h.

Comment s'y rendre ? Avec Ter Alsace et la TRACE. Prenez le train et le bus : un billet acheté, le retour gratuit !

Contact : 03.89.20.20.27

Courriel : communication@colmar.cci.fr - Site : www.srfe.com

9. Utilisation des sacs transparents – tri sélectif (RAPPEL)

Les sacs transparents distribués en fin d'année par le personnel technique de la Commune servent exclusivement à collecter les déchets recyclables (papier, carton, plastique...) selon description précise figurant dans le guide « la gestion de nos déchets » (ce guide est disponible en mairie pour être remis à toute personne intéressée).

Il convient donc de faire preuve de bon sens en évitant, comme cela se produit encore trop fréquemment d'utiliser ces sacs pour le ramassage des feuilles mortes ou de tous déchets autres que ceux auxquels les sacs sont réellement destinés.

Merci de votre compréhension.

10. Collecte sélective de chaussures

Un nouveau conteneur destiné à la collecte exclusive des chaussures a pris place à côté du conteneur à vêtements du « Relais ».

Cette collecte de chaussures est assurée par l'AEAL (Association d'Aide aux Enfants Atteints de Leucémie), dont le siège est à WITTENHEIM.

Le conteneur, mis en place gratuitement permet, grâce au recyclage, de donner une nouvelle durée de vie aux chaussures usagées.

Mais surtout les fonds ainsi récoltés servent à alimenter le fonds d'aide aux enfants atteints de leucémie et sont redistribués sous forme de dons à d'autres associations telles que les Petits Bonnets de l'Espoir, Est Humanité'air, l'Association de l'hôpital Hautepierre de STRASBOURG, ainsi que le CHU de NANCY service de cancérologie infantile...

Contact de l'AEAL :

- Tél. : 03.89.52.95.94 ou 06.58.82.99.42

- Courriel : associationaealtr@outlook.fr

11. Communiqué de l'UDAF – Personnes en situation de précarité

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin), dans le cadre de ses actions de lutte contre les exclusions, a récemment signé des conventions de partenariat avec Renault (Programme Renault Mobiliz) et CRESUS (Microcrédit Personnel Garanti).

Renault Mobiliz :

⇒ Dispositif qui permet à des personnes en situation de précarité de retrouver leur mobilité dans le but d'acquérir ou de préserver un emploi. Cette offre se décline en deux volets :

- réparations, entretien, révision sur un véhicule à prix coûtant, et ce sur toutes marques de voiture (économie de 35 à 50 % par rapport aux prix publics) ;
- achat de véhicule d'occasion entre 2 000 et 4 000 €, avec une garantie de 6 mois.

L'UDAF 68 étudie l'éligibilité des demandes et fait le lien avec le Garage Renault Solidaire.

Microcrédit Personnel Garanti :

⇒ Prêt de 300 à 3 000 € remboursable sur 6 à 36 mois, octroyé à des personnes rencontrant des difficultés de financement et étant exclues du prêt bancaire classique, afin d'aboutir à un projet d'insertion (véhicule, logement, formation, équipement,...).

L'UDAF 68 présente le dispositif, vérifie l'éligibilité de la demande et oriente le bénéficiaire vers CRESUS.

Contact : 03.89.30.41.79, du mardi au vendredi matin.

12. Un nouveau service pour s'inscrire en maison de retraite

Vous souhaitez entrer en maison de retraite ?

viatrajectoire.fr est un service public en ligne qui vous aide à trouver une maison de retraite (EHPAD, EHPA, USLD) répondant à vos besoins.

Il vous permet également de faire votre demande d'inscription en ligne.

Jusqu'à ce jour, les familles devaient déposer un dossier papier dans chaque établissement souhaité.

Grâce à viatrajectoire, vous pouvez désormais présenter **un dossier d'admission unique** en ligne, accepté par tous les établissements, le transmettre aux maisons de retraite de votre choix et suivre vos demandes depuis votre domicile (c'est gratuit, confidentiel et sécurisé).

Après avoir complété la demande sur le site, vous pourrez :

- consulter l'annuaire détaillé des maisons de retraite ;
- faire votre recherche par critères géographiques, financiers et médicaux ;
- transmettre le dossier à votre médecin traitant ;
- échanger directement avec les établissements.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, adressez-vous à la mairie qui vous remettra un dépliant d'information.

13. Conseils avant l'hiver

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

14. Prévention et information sur les risques d'incendie

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

❑ Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, (désormais obligatoire à compter de mars 2015) essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir. Il est important de vérifier qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

❑ Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...) ;
- éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
- ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
- brancher un seul appareil par prise électrique ;
- avoir un extincteur,...

A titre d'information, la température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.

❑ Quelles précautions prendre ,

faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an et de préférence par des professionnels, c'est plus sécurisant.

❑ Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : www.inpes.sante.fr

15. Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Les accidents liés à l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :

pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, non irritant, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

Quelles sont les causes du danger :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- les fumées sont mal évacuées.

Comment éviter les intoxications ,

- faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

que faire si l'on soupçonne une intoxication ?

en cas de maux de tête, nausées, fatigue, malaise, vomissements... penser au monoxyde de carbone dont l'action peut être rapide !

1. aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
2. arrêter les appareils à combustion si possible ;
3. évacuer les locaux et bâtiments ;
4. appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15) ;
5. ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Attention ! les détecteurs de monoxyde de carbone disponibles sur le marché ne suffisent pas pour éviter les intoxications. Il convient de bien suivre et respecter ce qui précède.

Les sites internet utiles : www.sante.gouv.fr - www.logement.gouv.fr

16. La Mission Locale : un savoir-faire au service des jeunes



Ex « PAIO », la Mission Locale Sundgau 3 Frontières fait partie du réseau national des missions locales qui accueillent tous les jeunes de 16 à 25 ans, avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche

d'emploi, faire le lien avec les entreprises, rédiger un CV, préparer aux entretiens d'embauche,...

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes avec un objectif prioritaire, l'emploi.

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez un soutien pour aboutir dans vos démarches ?

Les conseillers de la Mission Locale sont là pour vous écouter et vous guider, pour vous aider à réussir votre insertion sociale et professionnelle : ORIENTATION, QUALIFICATION, ACCES A L'EMPLOI.

Ils sont présents à chaque étape de votre parcours professionnel.

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretiens sur RDV à Altkirch et Saint-Louis et dans certaines communes lors de permanences délocalisées :

Saint-Louis

90, rue de Mulhouse

Tél : 03 89 69 97 75

accueil@mls3f.fr

Altkirch

39, av du 8^{ème} Hussards

Tél : 03 89 08 96 71

www.mls3f.fr

17. Confirmation du label « Quatre Fleurs »

Nous apprenons avec plaisir que le jury national des Villes et Villages Fleuris, suite à sa visite du mois d'août a décidé de confirmer à notre village le label « Quatre Fleurs » qu'il arbore sans interruption depuis 1981.

Le jury a notamment apprécié la gestion du fleurissement, cohérente et respectueuse de l'environnement, l'entretien et la pérennisation du patrimoine arboré, le traitement du ruisseau tant sur la qualité de son eau que sur ses talus, et la propreté du village.

Une réussite que la Commune est heureuse et fière de partager avec ses habitants, acteurs incontournables de l'image de village fleuri, propre et accueillant que véhicule HIRTZBACH.

18. Maintenance de l'éclairage public

Nous rappelons que le marché de maîtrise de l'éclairage public a été confié par la Communauté de Communes d'ALTKIRCH à la **Société Lignes et Réseaux de l'Est (LRE)**.

- Les interventions de dépannage courant, sans caractère d'urgence particulier, sont assurées dans un délai de 3 jours à compter du signalement des lampes défectueuses, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (14 h à 17 h le vendredi) ;
- Dans un nombre limitatif de cas (candélabre accidenté, conducteurs non protégés, risque de chute, 3 lampes consécutives ne fonctionnant pas), la Société LRE est soumise à une astreinte les samedi et dimanche, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La population est, une fois de plus, invitée à signaler en mairie les lampes présentant un dysfonctionnement afin de pouvoir en informer rapidement la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

Plus vite le problème sera signalé, plus vite il y sera remédié.

Merci de votre compréhension et de votre aimable collaboration.

19. Remerciements

- ❑ M. et Mme Giovanni LUCARELLI ont été très honorés par la visite de M. le Maire, de son adjointe et du secrétaire de mairie, à l'occasion de leurs noces d'Or.

Ils les remercient sincèrement pour la généreuse attention qu'ils leur ont témoignée, ainsi que le Crédit Mutuel et le Député Jean-Luc REITZER.

Les jubilaires y associent leurs trois enfants, la famille et les amis, pour les gestes d'amitié et le moment de convivialité qu'ils leur ont offert à l'occasion de cet événement. Merci sincèrement.

- ❑ Le Conseil Municipal remercie la population pour le bon accueil et la générosité dont elle a su faire preuve lors de la collecte des denrées alimentaires au profit de la Banque Alimentaire.

A cet égard, il remercie tout particulièrement les jeunes qui se sont investis bénévolement à ses côtés, contribuant ainsi au succès de cette action collective de solidarité.

20. Petites annonces

- ❑ **Particulier** loue appartement Duplex 65 m² équipé, au calme. Loyer : 470 € + charges, disponible de suite.

Contact : 06.70.80.67.58.

- ❑ **Mme Christine BACH** vient d'obtenir son agrément en qualité d'assistante maternelle, pour l'accueil de 3 enfants.

Contact : 06.31.14.11.00.

- ❑ Nouveau à HIRTZBACH : **le restaurant « Le Western »**, situé à côté des Ecuries du Sundgau vous accueille depuis le 15 décembre 2014 et vous propose, midi et soir : des pizzas maison, des salades, deux choix de viande et des filets de carpe, ainsi que des plats à emporter.

Contact et réservation : 06.72.16.58.76.

21. Etat Civil

Naissance

Le 05 décembre 2014 à MULHOUSE est né Lucas, premier enfant de Sébastien KAYSER et sa compagne Cindy MULLER, demeurant ensemble 5 rue de la Roselière.

22. Les grands anniversaires de janvier 2015

65 ans :	M. DONISCHAL	Mario
66 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	M. CHRISTEN	Thierry
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	M. STEFANI	Roberto
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
67 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemaï
68 ans :	Mme SCHATNER	Eliane née SCHURCK
	M. PFLIEGER	Louis Jean
	M. MUNCK	Bernard
69 ans :	M. UEBERSCHLAG	Georges
70 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER
73 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
75 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT
77 ans :	M SCHNOEBELEN	Georges
79 ans :	Mme HARTMANN	Sonia née WEIGEL
80 ans :	M. BRUNNER	Pierre
82 ans :	Mme WALCH	Marie-Antoinette née HARTMANN
83 ans :	M. MUNCH	Roger
84 ans :	Mme JERMANN	Rose née SCHMALTZ
85 ans :	Mme RHEIN	Georgette née MULLER
	Mme MORGEN	Jeannette née MEYER
86 ans :	Mme SPECKLIN	Marie-Antoinette née JERMANN
89 ans :	Mme BILLIG	Hortense née MUNCK
90 ans :	Mme BRITZ	Hélène née ETTER



**BON DEPART A TOUS
POUR 2015 !**